

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE

2012-2015

CAP SCIENCES – Projet IMMEDIATS

ENTRE LES SOUSSIGNES

Cap sciences, association loi 1901, représentée par son Président, M. Daniel Charbonnel, domiciliée à Bordeaux, Hangar 20, Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux.

D'une part,

ET

La communauté urbaine de Bordeaux, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de Communauté 2013/ du 27 Septembre 2013.

D'autre part.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Par délibération n°2012/357 du 25 mai 2012, le Conseil de Communauté a décidé d'apporter son soutien financier au projet **Inmédiats** (Innovation pour la médiation dans les territoires), qui vise la diffusion à grande échelle, par le numérique, de la culture scientifique et technique. Une convention pluriannuelle a ainsi été signée le 20 juin 2012 avec cap Sciences, coordinateur du projet, en vue de préciser les axes de collaboration identifiés, la gouvernance du projet local ainsi que les modalités de versement de la contribution communautaire.

Compte tenu de retards pris dans le démarrage du projet, notamment sur la phase de contractualisation et de mise en place d'une organisation en mode projet, le Conseil de Communauté, par une nouvelle délibération n°2013/377 en date du 31 Mai 2013, a validé un nouveau planning offrant à Cap Sciences un délai supplémentaire pour clôturer la phase 1 du programme et pour transmettre les pièces nécessaires au versement du solde de la subvention 2012.

Cette dernière décision a cependant été entachée d'une erreur matérielle, l'article 1 du délibéré fixant au 30 mars 2013 la date de clôture de la phase 1 du programme par Cap Sciences et au 30 Juin 2013 la date d'acquittement alors que l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle prenait en compte les délais cohérents avec l'état d'avancement du projet, à savoir un report de la date de clôture de la phase 1 au 30 Juin 2013 et de la date d'acquittement au 30 Septembre 2013.

Le présent avenant n°2 vient donc entériner ces dernières échéances.

ARTICLE 1 :

La date de clôture de la 1ère phase du programme Inmédiats est fixée au 30 Juin 2013.

Dans ces conditions, la date butoir de fourniture, par Cap Sciences, des pièces nécessaires au versement du solde de la subvention, telle que prévue à l'article 4 de la convention pluriannuelle signée le 20 Juin 2012, est donc reportée au 30 Septembre 2013.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention pluriannuelle signée le 20 Juin 2012 et de l'avenant n°1 demeurent pleinement applicables.

Fait à Bordeaux en 2 (deux) exemplaires,

Le

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,
le Président,

Vincent FELTESSE

Pour Cap Sciences,
le Président,

Daniel CHARBONNEL